

Décision relative à des demandes de transfert d'une autorisation de mise sur le marché, de retrait d'un second nom commercial et de changement de nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demande de transfert, de retrait d'un second nom commercial et de changement du nom commercial de la matière fertilisante (produit simple) PRP EBV en AGROPTIM SUNSET

de la société OLMIX

enregistrées sous les n° 2019-6417, 2019-6418 et 2019-6421

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché, le retrait d'un second nom commercial et le changement de nom commercial de la matière fertilisante référencée ci-après **sont accordés** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

AGROPTIM SUNSET
n° 2019-6417
n° 2019-6418
n° 2019-6421

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Informations générales

Nom du produit	AGROPTIM SUNSET (Ancienne dénomination : PRP EBV)
Nom commercial retiré	MIP PLANT
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simplet
Titulaire d'origine	PRP TECHNOLOGIES
Titulaire	OLMIX ZA du Haut du Bois Le Lintan 56580 BREHAN FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – stimulateur de croissance et/ou de développement des plantes
Etat physique	Liquide : concentré soluble
Numéro d'intrant	838-2014.01
Numéro d'AMM	1150009

La date de transfert est effective à partir de la date de décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **06 FEV. 2020**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN